

ACTES DES ASSISES 2010

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le 1^{er} janvier 2008, deux nouvelles lois cantonales sont entrées en vigueur: la loi sur la formation professionnelle et la loi sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles. Quinze jours plus tard était organisée une journée d'information sur les nouveautés introduites par cette nouvelle législation. Plus de 500 personnes ont assisté aux Assises 2008 de la formation professionnelle.

Le 14 septembre 2010, le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) a souhaité renouveler l'opération. Les Assises 2010 de la formation professionnelle ont accueilli de nouveau plus de 400 personnes à Uni Mail à Genève. L'objectif était d'appréhender les enjeux nationaux de la formation professionnelle, de mieux saisir les spécificités genevoises, de procéder à un bilan de la mise en œuvre des deux lois cantonales et d'informer sur les projets en cours.

Le présent document en est le résumé. Il est disponible sur Internet à l'adresse: www.ge.ch/ofpc/cif/assises_formation_professionnelle.asp.

Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF)

Composé de partenaires sociaux (CGAS représentant les employés, UAPG représentant les employeurs) et de représentants de l'Etat, le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) est l'organe du Conseil d'Etat genevois pour les questions d'orientation, de formation professionnelle et de formation continue des adultes.

Le CIF remplit ses missions dans le domaine de l'orientation et de la formation professionnelle et continue autour de trois grands axes:

- la problématique générale découlant des lois, avec la possibilité de formuler des propositions et d'émettre des avis lors de l'élaboration de projets de règlement d'exécution;

- l'étude de toutes propositions émanant des partenaires sociaux et des milieux professionnels;
- l'analyse et le suivi de l'évolution économique, mais aussi technique et sociale, sous l'angle de l'orientation et de la formation professionnelle et continue.

Allocution de Monsieur le Conseiller d'Etat Charles Beer

Charles Beer,
Conseiller d'Etat en charge
du Département de
l'instruction publique,
de la culture et du sport

Le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) du canton de Genève a d'emblée affirmé l'importance du rôle joué année après année par le CIF, «indice de fiabilité et de permanence pour le Conseil d'Etat», capable de poser les bonnes questions et d'apporter des pistes nouvelles. Pour Charles Beer, les partenaires sociaux représentent la force de la formation professionnelle : ils sont l'ancrage et la garantie d'équilibre de tout le système.

Les premières Assises de la formation professionnelle en 2008 ont débattu des nouveautés introduites par les deux nouvelles lois sur la formation professionnelle, et sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles. Les Assises 2010 sont l'occasion de faire le point sur l'avancée des travaux de mise en œuvre.

En deux ans, le monde de la formation professionnelle à Genève a considérablement bougé. Les centres de formation professionnelle, par exemple, ont vu le jour. Ils regroupent les familles de métiers par pôle pour mieux partager les synergies et assurer une meilleure lisibilité des filières de formation. Des mesures sont mises en place pour favoriser l'insertion des plus fragiles sur le plan scolaire.

Des résultats positifs

Le système de la formation professionnelle genevois évolue positivement. Les indicateurs du Service de la recherche en éducation, dont la version 2010 vient de paraître, en attestent. Le taux de résiliation des places d'apprentissage est en nette diminution (- 23%) par rapport aux années 2000. Le taux d'échec aux examens, lui, se situe à 10% au lieu de 17% il y a seulement deux ans. Pour ne citer que ces deux importants paramètres.

Reste que la formation professionnelle ne peut à elle seule relever le pari de la qualification. Charles Beer l'a dit avec force : la scolarité obligatoire doit jouer son rôle. Elle aussi est en pleine évolution. Un plan d'études commun aux cantons romands portant sur la scolarité obligatoire - le plan d'études romand PER - entrera en vigueur

à la rentrée scolaire 2011. Au programme, onze années de scolarité obligatoire (huit degrés primaires - dont deux d'école enfantine - et trois degrés secondaires) et une entrée à l'école dès l'âge de quatre ans. Sans oublier le renforcement de l'enseignement des langues et le contrôle de qualité.

Le pari de la qualification

Le responsable du DIP fait le pari du renforcement des connaissances de base pour obtenir la qualification et l'insertion professionnelles. Un impératif voulu par la Conférence des directeurs de l'instruction publique qui entend, en 2015, certifier 95% d'une cohorte d'âge par un diplôme du Secondaire II.

Pour y arriver, Charles Beer demande un effort soutenu au cycle d'orientation. Le nouveau Règlement du cycle va permettre une réorganisation de l'institution, non seulement en termes de passerelles, de sections ou de suivi des élèves en difficulté, mais aussi de valorisation de la filière de formation professionnelle.

L'objectif étant de mieux responsabiliser l'ensemble de l'institution - y compris les familles et les élèves - sur l'importance de la prise en compte du processus d'orientation au cours des trois années du cycle.

L'école publique, laïque et obligatoire est indispensable à la réussite du pari de la formation professionnelle, de l'attestation de formation professionnelle (AFP) au certificat fédéral de capacité (CFC), de la maturité professionnelle aux Hautes écoles spécialisées (HES).

Le Conseiller d'Etat l'a répété : la filière de formation professionnelle offre toutes les garanties pour accueillir les élèves, les meilleurs comme ceux éprouvant quelques difficultés. Elle est une identité forte du canton, une garantie de qualité pour les jeunes et les adultes, que la qualification concerne aussi. C'est le devoir des acteurs de la formation de les qualifier et de leur éviter un chômage de longue durée, voire, pour certains, l'assistance publique.

Conférence

Quel pilotage pour relever les défis de la formation professionnelle?

Grégoire Evéquoz,
directeur général de
l'Office pour l'orientation, la
formation professionnelle et
continue (OFPC)

S'appuyant sur le rapport de l'OCDE «Learning for jobs» qui évalue les systèmes de formation professionnelle et l'enquête EOS du Service de la recherche en éducation qui étudie la situation des diplômés du Secondaire II 18 mois après l'obtention de leur certification, Grégoire Evéquoz a rappelé qu'en comparaison internationale, le système suisse de la formation professionnelle est un système performant de haute qualité.

Le taux de chômage des jeunes diplômés est très faible par rapport à d'autres pays. L'adéquation entre la formation reçue et l'emploi exercé est très élevée (84% de taux de satisfaction pour les porteurs d'un CFC) et les conditions de travail jugées bonnes avec des contrats le plus souvent de durée indéterminée.

Pouvoir de décision des partenaires sociaux

Le système suisse se caractérise par un fort partenariat entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail. Les partenaires sociaux n'ont pas seulement un rôle de conseil: ils exercent réellement un rôle de décision par rapport aux contenus des formations. Les ressources allouées au système sont importantes, payées à 41% par les entreprises, qui mettent à disposition des jeunes un appareil de production moderne.

Le système suisse est exigeant, tant au niveau des prescriptions légales qu'en matière de formation des professionnels. Le contrôle de la qualité est garanti par des procédures nationales. A Genève, quasiment tous les apprentis ont un commissaire, ce qui constitue un progrès réel et une amélioration significative de la surveillance de la formation professionnelle.

Dernier point de satisfaction, un système d'orientation efficace. Dès l'année prochaine, le canton de Genève va encore renforcer ce dispositif avec des prestations d'orientation dès la 7^e année du cycle (future 9^e HarmoS).

Si le système de formation professionnelle suisse bénéficie de prestations de qualité, il convient de l'adapter régulièrement aux

réalités du monde d'aujourd'hui, un mode plus en plus complexe et mouvant. Car les défis ne manquent pas. Grégoire Evéquoz en a relevé trois.

Trois défis à relever

Tout d'abord, le risque de tertiarisation du Secondaire II au vu des exigences toujours plus grandes imposées par les ordonnances de formation. En Suisse, la proportion de diplômés du Secondaire II est très supérieure à celle des autres pays européens où les diplômés du secteur tertiaire sont plus nombreux. Grégoire Evéquoz estime qu'il y a un déficit de diplômés du degré tertiaire en Suisse. D'où l'importance de récolter des données fiables sur notre système, de définir le positionnement des formations du Secondaire II et de développer le tertiaire professionnel.

Ensuite, les problèmes d'équité. L'entrée de plus en plus tardive en apprentissage pénalise les jeunes issus de la scolarité obligatoire, ceux issus de l'immigration ou ayant décroché sur le plan scolaire. Sans oublier la faible représentation féminine dans le domaine de la formation professionnelle. D'où la nécessité de diminuer le décrochage scolaire par des mesures de suivi individualisé, de soutenir les jeunes dans les phases de transition, de développer l'offre de formation pour les jeunes en difficulté et promouvoir la formation professionnelle.

Enfin, la récession et ses effets potentiels sur le système de formation professionnelle. Des effets qui ne se vérifient pas forcément à Genève, alors qu'ailleurs les études montrent une correspondance entre la récession économique et l'offre de places d'apprentissage. Si l'offre genevoise atteint des records cette année, le nombre d'entreprises formatrices reste toujours en de-ça de la moyenne nationale. Il faut donc poursuivre les efforts pour augmenter l'attractivité de l'apprentissage auprès des entreprises, notamment par des mesures réduisant les tâches administratives au profit des tâches de formation (voir l'atelier 5).

Conférence **Quelle vision du CIF pour la formation professionnelle à Genève?**

Pierre Weiss,
président du CIF

En écho aux données statistiques évoquées par Grégoire Evéquo, le nouveau président du CIF a lui aussi relevé que le taux d'emploi dépend du niveau de formation, que la Suisse se situe dans le peloton de tête quant aux dépenses par élève et que l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) rapporte, même si elle rapporte peu et surtout moins que le certificat fédéral de capacité (CFC).

Concernant les défis de la formation professionnelle, Pierre Weiss a précisé que la tertialisation du Secondaire II traduit un effet de ciseau entre une augmentation des exigences des entreprises et une évolution jugée très lente du monde de la formation. Les abandons en cours de formation que le DIP tente de corriger par différentes mesures, renvoient aussi à la responsabilité individuelle des parents et des élèves, à leur vision de l'école et de la formation.

Quatre grands chantiers

Pierre Weiss a ensuite présenté quatre chantiers du CIF : le test informatisé EVA, les conditions cadres d'entrée en apprentissage (CCEA), la prime aux formateurs en entreprise et les sept objectifs prioritaires des partenaires de la formation professionnelle.

Avec le test informatisé EVA, financé par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue, le CIF souhaite offrir une alternative aux tests payants pour l'entrée en apprentissage et compléter la prestation CCEA (voir ci-dessous). Suite aux travaux d'un groupe d'experts, un millier d'items en français et en mathématiques ont été développés. Ces derniers ont été testés ce printemps auprès de 40 classes du CO afin de déterminer les questions les mieux adaptées. L'opérationnalisation de l'outil est prévue pour novembre et la mise en place du test final en juin de l'année prochaine. La passation gratuite du test aura lieu à la Cité des métiers et de la formation.

La prestation CCEA répond à un mandat du CIF de 2001. Généralisée en 2008, la prestation consiste à mettre à disposition des associations et centres de formation professionnelle les résultats des épreuves

communes de 9^e du CO en français et en mathématiques pour la sélection à l'entrée en apprentissage.

Troisième outil du CIF, la prime aux formateurs en entreprise est un projet pilote mis en place de 2008 à 2010. Il s'agit de récompenser les efforts des formateurs en entreprise ayant accompagné des jeunes avec succès à l'AFP. La prime s'élève à 500 francs. L'Observatoire universitaire de l'emploi de l'Université de Genève évalue l'ensemble du dispositif. Son rapport est attendu pour la fin de cette année.

Signés en 2005, les sept objectifs prioritaires de la formation professionnelle représentent l'engagement du CIF, donc des partenaires sociaux, pour une politique de formation professionnelle adaptée aux nouvelles évolutions. Ils sont disponibles sur le site du CIF. Un rapport de suivi des travaux a été réalisé en 2007. La mise à jour de ce document sera un objectif de législature pour le CIF.

Réflexions iconoclastes

En guise de conclusion et de sujets de réflexion pour les ateliers, Pierre Weiss a proposé plusieurs remarques prospectives. Première remarque : les AFP. Comment les rendre superflues, c'est-à-dire amener les jeunes à poursuivre leur formation vers le CFC après l'obtention de leur AFP? Deuxième remarque : la surveillance de l'apprentissage. Comment poursuivre les efforts au moment même où la surveillance commence à produire ses effets? Troisième remarque : l'application de la Loi sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles. Quelle est la mise en œuvre réelle des mesures préconisées par cette loi, comment les élèves s'y adaptent-ils, quelle est son interprétation par les enseignants? Quatrième remarque : la validation des acquis de l'expérience (VAE). La VAE ne doit pas faire oublier la formation formelle.

Quant aux mesures en faveur des entreprises formatrices, le président du CIF a terminé sa conférence par une mise en garde : «Il y a probablement des mesures qui s'avèrent incitatives, mais évitons leur caractère intrusif.»

Atelier 1

Développement de la formation initiale en deux ans pour les jeunes en difficulté

Intervenant-e-s

Jean-René Coray, président de la Commission de formation professionnelle, Union professionnelle suisse de l'automobile, Section Genève

Jean-David Dallinge, doyen, Centre de formation professionnelle Services et hôtellerie / restauration

Erwin Fischer, directeur, Service de la formation professionnelle, OFPC

Marlyse Margairaz Arni, directrice, Ecole de gestionnaires en intendance, Centre de formation professionnelle Santé et social

Animateur

Grégoire Evéquoz, directeur général, OFPC

Rapporteuse

Rita Correia Gil, conseillère en formation, Service de la formation professionnelle, OFPC

La formation professionnelle en deux ans (FP 2 ans) avec attestation fédérale (AFP) est réservée, à Genève, aux jeunes ne répondant pas aux exigences d'une formation menant au CFC. Son accès se fait donc sur dossier et selon des critères précis.

Depuis leur création, le succès des AFP ne s'est pas démenti: progression constante du nombre de nouveaux contrats d'apprentissage (38 en 2003, 150 en 2009) et des professions offrant des AFP (19 à ce jour), faible taux d'échec aux examens (9,4%), forte progression du nombre d'attestations délivrées (18 en 2005, 96 en 2009) et surtout pourcentage important de jeunes continuant leur formation dans la filière du CFC (jusqu'à 50% selon les professions). Ces chiffres montrent à l'évidence que la FP 2 ans répond à un besoin.

Rôle des écoles

Ce constat est partagé par les écoles. Accueillant des apprentis AFP depuis 2003, le Centre de formation professionnelle Services et hôtellerie / restauration dresse un premier bilan positif des AFP: augmentation du nombre de professions et de jeunes en formation, possibilité de réorienter les jeunes de la filière CFC vers la filière AFP en cas de difficultés, objectifs de formation clairs, bonne lisibilité des contenus de formation. Last but not least, cette nouvelle filière a permis la mise en place, au sein de l'école, de stratégies d'apprentissage avec des cours de soutien et de méthodologie.

Une illustration concrète a été donnée avec la formation d'employé-e en intendance dispensée par l'Ecole de gestionnaires en intendance. Depuis sa création, en 2007, et pour mieux répondre au profil du public cible (personnes en grande difficulté, souvent au bénéfice de prestations de l'Assurance invalidité), les méthodes d'enseignement ont déjà connu plusieurs adaptations. Les dernières sont apparues à la rentrée 2010 avec le nouveau projet d'école intégrant une nouvelle ingénierie

de formation, le passage à une école orientée «objectifs vers compétences» et un accompagnement intégré davantage à la structure. Au programme: des cours blocs (découverte d'un métier), des ateliers par les pairs en 2^e année et des événements école.

Rôle des associations professionnelles

Acteurs incontournables, les associations professionnelles jouent un rôle très important dans la réussite de la FP 2 ans. Invitée à l'atelier, la section genevoise de l'Union professionnelle suisse de l'automobile a fait part de son expérience avec la formation d'assistant-e en maintenance automobile. Généralement engagés dans de petites structures, les apprentis ont besoin d'un encadrement soutenu de la part de leur formateur en entreprise. Serait-ce une explication du fort taux de résiliation (50% d'abandons) ou au contraire la preuve de l'impact d'un accompagnement de qualité (100% de réussite aux examens)?

Questions du public

Lors du débat, les questions posées ont principalement concerné l'employabilité au terme de la FP 2 ans. Les indicateurs actuels montrent une meilleure insertion professionnelle des détenteurs d'une AFP par rapport à leurs collègues au bénéfice d'une attestation de formation élémentaire. Il convient toutefois de préciser que les AFP ne sont pas reconnues par les conventions collectives du secteur de l'automobile.

Plusieurs participants se sont interrogés sur l'utilité de l'attestation cantonale. Délivrée à titre exceptionnel à des jeunes n'ayant pas réussi leur FP 2 ans, cette attestation a pour but de qualifier les publics les plus faibles sur le plan scolaire.

Atelier 2

Qualité et surveillance de la formation professionnelle

Intervenant-e-s

Laurent Baechler, coordinateur général de la surveillance Union des associations patronales genevoises-Communauté genevoise d'action syndicale (UAPG-CGAS)

Gérard Bottazzoli, coordinateur formation professionnelle, Société suisse des entrepreneurs (SSE) - Section Genève

Sophie Egger Genoud, responsable Qualité-Formation, Service de la formation professionnelle, OFPC

Armin Raimann, formateur indépendant

Paul Schweizer, commissaire d'apprentissage pour le gros œuvre, SSE - Section Genève

Animateur

Nicolas Aune, secrétaire général, Union industrielle genevoise

Rapporteur

Pierre-André Stevan, responsable Examens et certifications, Service de la formation professionnelle, OFPC

Le développement de la qualité par l'ensemble des prestataires de la formation professionnelle est inscrit dans la Loi fédérale sur la formation professionnelle. La loi cantonale et son règlement reprennent cet impératif.

Les critères de qualité de la formation professionnelle en entreprise se basent sur

- le respect des dispositions légales fédérales et cantonales en matière de formation professionnelle,
- les modalités d'engagement des futures personnes en formation,
- le dispositif d'intégration des personnes en formation dans l'entreprise,
- l'utilisation des guides méthodiques, des rapports de formation, de la Qualicarte, la mise en place de plans de formation, les évaluations des apprentis.

Associations professionnelles: des acteurs indispensables

La surveillance s'effectue avec le concours des associations professionnelles. Si celles-ci ne peuvent pas accomplir les tâches qui leur incombent, l'OFPC prend les mesures pour suppléer ce défaut. La surveillance est réalisée par des commissaires de milice (commissaires visiteurs représentants des commissions de formation professionnelle), par des commissaires professionnels (représentants des associations professionnelles) ou par des commissaires engagés par l'OFPC pour suppléer au manque de commissaires. Ces commissaires effectuent les visites d'autorisation de former, les visites standards obligatoires et les visites spécifiques en cas de difficultés constatées et sur demande de l'OFPC.

Des outils pour mesurer la qualité

Développée par la Conférence suisse des offices de formation professionnelle, la carte qualité QualCIE est un instrument d'autoévaluation pour les prestataires des cours interentreprises (CIE). Les 15 indicateurs leur permettent de vérifier la qualité de leurs cours et, au besoin, de l'améliorer. L'OFPC vérifie régulièrement que la formation des enseignants des CIE répond aux exigences légales (titres profession-

nels et formation pédagogique). Il utilise la QualCIE pour assurer la surveillance de la qualité des CIE.

Le référentiel qualité retenu pour les écoles professionnelles genevoises est le «Quality School Certificate», reconnu par le Service d'accréditation suisse. Les écoles souhaitant cette certification doivent d'abord constituer un dossier. Un audit est ensuite mené sur place pour répondre aux 159 exigences requises. La certification est valable trois ans.

Un coordinateur pour la surveillance

En 2009, l'UAPG et la CGAS ont nommé un coordinateur pour la surveillance. Laurent Baechler est chargé de soutenir et accompagner les associations professionnelles et les commissaires dans leurs tâches en favorisant les échanges d'information. Il développe également des outils complémentaires et propose des modèles de mandat et de cahiers des charges, des actions de relance et autres actions de communication.

Exemple concret d'application

La section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs gère la surveillance et la qualité de la formation professionnelle avec l'aide d'un coordinateur pour la formation professionnelle et d'un commissaire professionnel. Cette structure proche du terrain entend assurer un encadrement efficace à ses 80 apprentis et pallier ainsi leurs éventuelles difficultés.

Questions du public

Les questions et remarques du public ont été plutôt techniques, relatives à la mise en œuvre sur le terrain de la surveillance: certains commissaires ont par exemple émis le souhait de participer aux séances de synthèse sur l'utilisation des rapports de visite, d'autres ont demandé ce qu'il en était en cas de dépassement du temps consacré aux visites standards. Des interrogations ont aussi concerné les critères de qualité pour les AFP et les CFC.

Pour en savoir plus sur la carte qualité : www.qualicarte.ch

Pour en savoir plus sur les rapports de visites commissaires :

Standards : www.ge.ch/ofpc/doc/depliants/commapp-rappvisit.doc

Spécifiques : www.ge.ch/ofpc/doc/depliants/commapp-rappvisit-specifique.doc

Pour en savoir plus sur la QualCIE : www.qbb.berufsbildung.ch/dyn/4767.aspx

Atelier 3

Information et orientation des jeunes de 12 à 15 ans

Intervenant-e-s

Jean-Pierre Cattin, directeur,
Service de l'orientation scolaire et
professionnelle, OFPC

Pascale Lampert, responsable,
Cité des métiers et de la forma-
tion Genève

Isabelle Nicolazzi, directrice,
Service de l'enseignement,
Direction générale du cycle
d'orientation

Nicolas Rufener, secrétaire gé-
néral, Fédération genevoise des
métiers du bâtiment (FMB)

Animateur

Pierre Weiss, directeur, Fédération
des entreprises romandes

Rapporteuse

Barbara Stucki, cheffe de service,
Service de l'orientation scolaire et
professionnelle, OFPC

La Loi sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles et celle modifiant la Loi sur l'instruction publique (Un cycle d'orientation exigeant et formateur pour tous) vont, dès la rentrée 2011, modifier l'organisation du cycle et renforcer le rôle de l'orientation et de l'information scolaires et professionnelles pendant la scolarité obligatoire. Tout au long des trois années du CO, les élèves seront préparés et accompagnés dans le processus d'orientation et de choix professionnel.

Une activité phare à chaque année du cycle

Dès la rentrée 2011, le découpage par année scolaire se fera en fonction du Concordat HarmoS (les années scolaires seront alors comptées depuis la première enfantine). Chaque année scolaire comportera une activité phare.

- En 9^e HarmoS (7^e actuelle), les élèves participeront à une «Journée des métiers» dans les entreprises.
- En 10^e HarmoS (8^e actuelle), les élèves devront obligatoirement suivre au minimum une demi-journée d'activités d'information par classe. Au programme: visites de centres de formation professionnelle, portes ouvertes d'écoles, témoignages de professionnels, etc.
- En 11^e HarmoS (9^e actuelle), les élèves effectueront un stage en milieu professionnel. Ce stage leur permettra d'élaborer un dossier personnel (curriculum vitae, lettre de motivation) et de se préparer à un entretien d'embauche.

Autres prestations

En parallèle à ces activités phares, d'autres prestations seront offertes. L'OFPC organisera des ateliers destinés aux parents d'élèves scolarisés pendant les deux dernières années du CO pour leur expliquer les parcours de formation possibles après la scolarité obligatoire et leur donner des outils pour encadrer leur(s) enfant(s) dans l'élaboration d'un projet scolaire ou professionnel. La présence des psychologues-conseillers en orientation de l'OFPC dans chaque établissement du CO sera renforcée, passant de 30% à un mi-temps.

Dans les cycles, le cours d'information

professionnelle (ISP) d'une heure par semaine est maintenu. Charles Beer décidera si cet enseignement sera offert en 9^e ou en 10^e HarmoS.

Ce dispositif est complété par les prestations actuelles proposées par l'OFPC en collaboration avec les associations professionnelles et les écoles: ZOOMS Métiers, ateliers, stages et visites. La Cité des métiers et de la formation, logée dans le bâtiment de l'OFPC, organise régulièrement des recrutements en direct, des ateliers, des rencontres et des séances d'information.

Rôle actif des associations professionnelles

Les associations professionnelles participent activement aux prestations d'information pour les jeunes de 12 à 15 ans. Elles les accueillent dans leurs locaux et leurs entreprises, participent aux ZOOMS Métiers, aux recrutements en direct et animent des stands à la triennale Cité des métiers à Palexpo.

La Fédération genevoise des métiers du bâtiment coopère très largement à cet effort. Regroupant 18 associations patronales du gros et du second œuvre réunissant plus de 1 400 entreprises et artisans, elle forme un millier d'apprentis. Très impliquée dans la formation professionnelle, elle construit actuellement le premier bâtiment entièrement dévolu à la formation professionnelle et à la formation continue de l'ensemble des métiers de la construction.

Questions du public

Certains participants se sont interrogés sur le bien-fondé d'offrir des prestations d'orientation à tous les élèves du cycle alors que seule une minorité va entrer directement en apprentissage. L'objectif de ce nouveau dispositif est justement de développer des compétences utiles à tous, car tous devront un jour choisir une voie plutôt qu'une autre. D'autres ont relevé le fort taux d'échec (jusqu'à 95% selon les secteurs) aux examens de sélection pour une place d'apprentissage.

Pour en savoir plus sur la
Cité des métiers et de la
formation :

www.ge.ch/citedesmetiers/

Atelier 4

Développements de la formation continue des adultes

Intervenant-e-s

Christophe Guillaume, secrétaire général, Université ouvrière de Genève

Claude Howald, vice-présidente de l'OrTra Genève Santé Social, cheffe de service, Groupement intercommunal genevois d'animation parascolaire

Cyrille Salort, directeur, Service de la formation continue, OFPC

Valérie Schmutz Gaberell, codirectrice, Ecole d'assistant-e socio-éducatif-ve, Centre de formation professionnelle Santé et social

Animatrice

Françoise Weber, secrétaire syndicale, Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs

Rapporteuse

Romaine Borgeat, conseillère en formation Qualification+, Service de la formation continue, OFPC

Avec l'entrée en vigueur en 2001 de la Loi sur la formation continue, le canton de Genève a clairement montré sa volonté politique de qualifier les adultes. Il entend faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de la population active grâce à une offre de formation continue accessible, capitalisable, favorisant l'obtention d'un premier niveau de qualification officiel, et articulée à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Six grands chantiers sont en cours et deux ont été présentés lors de l'atelier : le développement d'une offre de formation de base et l'obtention d'une certification dans le domaine du social.

Offre de formation de base

Le groupe dit G9 composé, entre autres, de Camarada, OSEO, Lire et écrire, Réalise, UOG et Voie F a été chargé de coordonner la formation de base. Pour résoudre les problèmes liés à l'alphabétisation, l'illettrisme et le français langue étrangère, il propose aujourd'hui une formation articulée en modules capitalisables permettant le développement des capacités suivantes : communiquer, lire, écrire, calculer, appréhender l'espace et les TIC.

Certification dans le social

C'est dans le cadre du CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve que l'obtention d'une certification grâce à la VAE et une formation complémentaire est la plus aboutie. Récemment créée, l'OrTra (organisation du monde du travail) Genève Santé Social n'a pas ménagé ses efforts pour faire aboutir ce projet. Au menu : la concrétisation, dans le domaine de la santé et du social, de la procédure de validation des acquis, l'élaboration d'un guide méthodologique et la mise en œuvre de la modularisation de la formation complémentaire.

Selon les acteurs ayant participé aux travaux de mise en œuvre de cette filière par VAE, la grande difficulté a été d'élaborer des modules de formation en référence au référentiel de validation des acquis. Un exemple parmi d'autres permet d'apprécier la complexité du sujet : pour le domaine de compétence intitulé

«Animation» du profil de qualification, l'Ecole d'assistant-e socio-éducatif-ve proposait un module de 72 heures découpé en trois séquences de formation. Et le profil de qualification pour cette profession contient huit autres domaines de compétences...

On le voit, la mise en place d'une filière de formation intégrant validation des acquis et modules de formation complémentaire est une opération difficile qui requiert l'adhésion de tous les acteurs.

L'Ecole d'assistant-e socio-éducatif-ve s'attend à accueillir dans son institution des publics très diversifiés : des personnes au bénéfice d'une VAE mais devant suivre des modules de formation complémentaire, des personnes en reconversion professionnelle, des adultes suivant une formation raccourcie et d'autres suivant le cursus standard.

Questions du public

La discussion qui a suivi a été très riche, avec des questions de clarification sur l'accessibilité des profils de qualification, sur les coûts et leur prise en charge par l'Etat de Genève, sur l'existence d'AFP dans les domaines de la santé et du social, sur le planning des modules (actuellement trois sont terminés, d'autres suivront d'ici janvier 2011).

Deux problématiques plus générales méritent d'être relevées : d'une part la validation des compétences de culture générale dans le cadre du CFC et, d'autre part, la perte de gain pour les personnes en formation. Actuellement un projet de culture générale intégrée est en cours d'élaboration pour valider cette branche par le biais d'un dossier de validation professionnelle. Quant à la perte de gain, la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue prend en charge 50% des heures effectuées pendant le temps de travail pour les entreprises favorisant la VAE de leurs employés.

Pour en savoir plus sur la VAE :

www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00106/00404/index.html?lang=fr

www.ge.ch/formation_continue/cfc_validation_acquis.asp

Atelier 5

Mesures incitatives en faveur des entreprises formatrices

Intervenant-e-s

Natacha Juda, secrétaire du CIF
Vesna Labovic Python, doyenne,
Collège et Ecole de commerce
Nicolas-Bouvier

Harold Martin, collaborateur
socio-professionnel, Programme
d'urgence de soutien aux entre-
prises formatrices AFP, Interface
Entreprises

Marie Noble, consultante interne
en ressources humaines, Du Pont
de Nemours International, Genève

Animateur

Gabriel Barrillier, ancien secrétaire
général, FMB

Rapporteuse

Natacha Juda, secrétaire du CIF

Malgré l'augmentation du nombre d'entreprises autorisées à former à Genève, le pourcentage d'entreprises formatrices à Genève est le plus faible de Suisse. La tertiarisation de l'économie genevoise et la forte présence du secteur international peuvent en partie expliquer cette situation. Pour renforcer l'effort de formation des entreprises, le canton de Genève propose toute une série de mesures.

Mesures incitatives du CIF

Depuis 2007, le CIF étudie la faisabilité de plusieurs mesures incitatives agissant à des niveaux différents.

La première est de nature fiscale (provisionnement d'une somme d'impôt et exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises formatrices). Cette mesure est en suspens, l'administration fiscale cantonale ayant refusé d'entrer en matière.

La deuxième mesure concerne les adjudications des mandats publics. Une directive est entrée en vigueur en 2009. Objectif : intégrer le critère de la formation professionnelle dans les procédures d'adjudication des marchés publics de la construction. A ce jour, aucune évaluation de l'impact de cette mesure n'est en cours.

La troisième mesure a pour objectif d'agir sur la qualité de la formation en entreprise. Dans le cadre d'un projet pilote de deux ans, une prime de 500 francs est offerte aux formateurs en entreprise qui ont mené leur apprenti avec succès à l'AFP. Ils doivent également avoir obtenu l'attestation de la formation pour formateurs d'apprentis eduPros. L'Observatoire universitaire de l'emploi de l'Université de Genève a été mandaté pour évaluer ce projet. Son rapport est attendu pour la fin 2010.

Mesures en faveur des entreprises formatrices AFP

Le programme de soutien urgent aux entreprises formatrices consiste à accompagner les entreprises en filière AFP en les déchargeant de toutes les questions organisationnelles et administratives liées à la formation. Trois coaches d'Interface Entreprises facilitent les relations des employeurs concernés avec l'ensemble des partenaires de la formation. Une cinquantaine d'entreprises sont intéressées :

43 ont signé un contrat d'apprentissage pour la rentrée 2010.

Mesures en faveur des entreprises multinationales

A la rentrée scolaire 2010, Genève a lancé une nouvelle filière au Collège et Ecole de commerce Nicolas-Bouvier : la maturité professionnelle commerciale bilingue français-anglais. Particularité de cette filière plein temps : un enseignement bilingue avec des séjours linguistiques pendant le cursus scolaire, des stages dans des entreprises multinationales et une introduction à la culture de travail de type anglo-saxon.

Il est prévu d'étendre cette formation bilingue à la filière duale d'employé-e de commerce dès la rentrée 2011 ou 2012. Ces deux mesures ont pour objectif d'augmenter l'offre de formation et de stages au sein des entreprises multinationales, ainsi que dans les organisations internationales et les ONG, secteurs encore peu engagés dans la formation professionnelle. Elles permettront également de renforcer le partenariat entre ces derniers et l'école publique.

Questions du public

La nouvelle filière de maturité professionnelle commerciale bilingue français-anglais, ainsi que le programme de soutien aux entreprises formatrices ont été favorablement accueillis par le public. Les participants estiment que le programme de soutien répond à un véritable besoin et devrait être élargi à l'ensemble des entreprises formatrices. Concernant les mesures incitatives proposées par le CIF, les réactions du public ont été partagées. Si les participants accueillent positivement la mesure portant sur les adjudications des marchés publics, ils estiment cependant qu'une prime de 500 francs aux formateurs n'a qu'un effet limité sur l'effort de formation des entreprises.

Clôture des Assises

Françoise Weber,
membre du bureau
du CIF

En conclusion aux Assises 2010 de la formation professionnelle et en remplacement de la vice-présidente du CIF absente pour des raisons professionnelles, Françoise Weber, elle-même membre du CIF, a fait part de ses observations glanées durant la manifestation. Elle a insisté sur la nécessité de favoriser l'égalité des chances en matière de formation professionnelle et continue et d'inciter les entreprises à s'engager davantage dans la formation des jeunes. Elle a rappelé qu'il est plus que jamais nécessaire d'instaurer un véritable droit à la formation continue. Le CIF a d'ailleurs développé récemment un projet pilote baptisé «Epargne-temps-formation» qui entendait instaurer des congés formations payés et transférables. Cet ambitieux projet n'a pour l'instant pas abouti. Trop complexe, suspendu dans un premier temps, il pourrait renaître sous d'autres formes. C'est le souhait de Françoise Weber.

Trois thèmes de réflexion

Trois thèmes qui sont autant de défis à relever ont retenu son attention : tout d'abord la formation des adultes, et plus précisément le développement de la VAE. Le système actuel, développé en étroite partenariat, fonctionne de manière interrégionale. Il convient aujourd'hui de le faire connaître pour l'étendre à d'autres secteurs professionnels et d'autres métiers. Ensuite l'amélioration de la surveillance de l'apprentissage. Les associations paritaires UAPG et CGAS

ont renforcé leur rôle et créé un poste de coordinateur pour en assurer le suivi. C'est un pas important vers la professionnalisation de la surveillance. Enfin l'orientation des jeunes en difficulté. L'objectif du DIP et, partant, des acteurs de la formation professionnelle, CIF en tête, est d'amener les jeunes à la certification, c'est-à-dire l'obtention d'un diplôme du secondaire II. D'où l'importante de faciliter l'accès à l'AFP et, plus tard, au CFC.

2011, une année importante pour le CIF

L'année prochaine sera une année intense pour le CIF. Plusieurs dossiers vont l'occuper :

- le renforcement du droit à la formation continue, notamment par des congés formations payés ;
- le bilan de la mise en œuvre de la Loi sur la formation continue, à l'occasion de son dixième anniversaire ;
- la consultation organisée par l'Office fédéral pour la formation professionnelle et la technologie au sujet du projet de loi fédérale sur la formation continue.

Au CIF et à tous les acteurs concernés de faire en sorte que figurent dans cette future loi des droits profitant autant aux individus qu'aux entreprises.

CIF

Conseil interprofessionnel pour
la formation

6, rue Prévost-Martin

Case postale 192

1211 Genève 4

Tél. 022 388 44 00

Fax 022 388 44 20

ofpc@etat.ge.ch

www.ge.ch/ofpc/cif/

[www.ge.ch/ofpc/cif/assises_formation_formation_professionnelle.asp](http://www.ge.ch/ofpc/cif/assises_formation_professionnelle.asp)

Secrétariat CIF

Natacha Juda

Tél. 022 388 44 61

natacha.juda@etat.ge.ch

Rédaction des Actes

Yvonne-Marie Ruedin

Office pour l'orientation, la formation
professionnelle et continue

Tél. 022 388 44 27

yvonne-marie.ruedin@etat.ge.ch